

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 05 MAI 2022

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
 Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du Bureau permanent
 Iris Van Laethem, chef du Service social
 Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2022

B. CENTRE DE SERVICE LOCAL ET SERVICES À DOMICILE

2. Centre de services local et services à domicile - Calendrier des activités d'information Mai

Le bureau permanent approuve le calendrier des activités du centre local de services pour mai 2022.

3. Centre de services local et services à domicile - Lancement de nouvelles activités FITGYM

Le bureau permanent approuve le démarrage de la nouvelle activité « FITGYM » au centre de services local.

4. Centre de services local et services à domicile - Nouvelle activité : Méditation aux bols chantants tibétains

Le bureau permanent approuve le démarrage de la nouvelle activité "Méditation bols chantants tibétains" au Centre de Services Local.

C. SERVICE SOCIAL

5. Service social - Divers

D. PATRIMOINE

6. Patrimoine - Etude rénovation installation chauffage résidence + rédaction contrat d'entretien attribution

Le bureau permanent donne son accord pour la passation du marché « Étude rénovation installation chauffage résidence + établissement d'un contrat d'entretien ».

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

7. Politique et organisation - Approbation de l'ordre du jour Réunion du Conseil du CPAS du 19 mai 2022

8. Politique et organisation - Providentia - Assemblée générale 12 mai 2022

le bureau permanent prend acte de la date de l'Assemblée générale de Providentia du jeudi 12 mai 2022

9. Politique et Organisation - Accord-cadre pour le contrôle du matériel de lutte contre l'incendie

Le bureau permanent approuve l'adhésion à l'accord-cadre "Matériel de lutte contre l'incendie et éclairage de secours - janvier 2021".

10. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions

11. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements

12. Service social – Autre aide

13. Service social – Droit à l'intégration sociale

14. Service social – Equivalent de revenu d'intégration

15. Service social – Initiative locale d'accueil

16. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente

17. Service social – Emploi article 60§7

18. Service social – Logement – Logements de secours et de transit

19. Service social – Agence immobilière sociale

20. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 10/05/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.